

Le Touvet mag



DOSSIER

Covid 19 et plan communal de sauvegarde

Conseil municipal

page 9

LE NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL

À NOTER

PERMANENCES DES ÉLUS

Mairie du Touvet

En cas d'urgence, vous pouvez contacter les élus le week-end et les jours fériés au **06 87 76 15 09 - adjoints@letouvet.com**

Vous voulez rencontrer un élu, prenez rendez-vous en téléphonant au secrétariat de la mairie du Touvet.

Laurence THÉRY, maire,

André GONNET, 1^{er} adjoint, délégation travaux et réseaux.

Annie VUILLERMOZ, 2^e adjointe, délégation solidarités vie scolaire et lecture publique.

Adrian RAFFIN, 3^e adjoint, délégation finances, communication et concertation

Sylvie LARGE, 4^e adjointe, délégation culture et patrimoine

Michel NOLLY, 5^e adjoint, délégation vie associative.

Sandrine PISSARD-GIBOLLET, 6^e adjointe, délégation médiation sociale et culturelle

Adresse méi : mairie@letouvet.com

Adresse web : www.letouvet.com

Tél. 04 76 92 34 34

• le lundi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

• le mercredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00

• le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

• le samedi de 9h00 à 12h00

Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00

et le samedi de 9h00 à 12h00.

Point WiFi

En libre accès aux heures d'ouverture de la Bibliothèque.

Réservation de salles

• à la maison des associations, le mercredi de 14h à 19h et le vendredi de 9h à 12h.

Tél. 04 58 00 50 37 - **Par méi** : resasalles@letouvet.com

Conseils municipaux

Tous les deux mois, salle du conseil de la mairie.

Député de l'Isère

Catherine Kamowski - secrétariat parlementaire.

1 rue Conrad Killian - 38950 Saint Martin le Vinoux

Méi circo3805@gmail.com

Conseillers départementaux

Martine Kohly : martine.kohly@isere.fr

Christophe Engrand : christophe.engrand@isere.fr

Permanences à la maison de territoire à Bernin, chaque premier mardi du mois de 15h30 à 17h30, sur rendez-vous.

Tél. 04 76 00 38 49 (secrétariat)

Gendarmerie - brigade du Touvet

Rue de la Priola

Tél. 04 76 08 45 94 - **Fax** 04 76 92 34 94.

Au quotidien vous pouvez contacter

Le service vie scolaire au 04 76 92 34 37.

L'école maternelle, directrice Florence Ghisolfi, au 04 76 08 46 70.

L'école élémentaire, directeur Jean-Michel Vivant, au 04 76 71 72 46.

La psychologue éducation nationale, Claire Hamburger Doucerain au 04 76 08 55 86.

Le collège La Pierre-Aiguille, principal Yannick Delmas, au 04 76 08 40 70 - Fax 04 76 08 58 52.

L'accueil de loisirs au 04 76 92 36 11.

Le relais d'assistantes maternelles au 06 33 49 49 01.

La halte-garderie au 04 76 08 45 35.

La salle du Bresson, au 04 58 00 50 37 (le mercredi de 14h à 19h et le vendredi de 9h à 12h).

Les services techniques au 04 76 99 75 56.

Le service urbanisme au 04 76 92 34 36.

Permanences les lundis et vendredis de 9h à 12h et sur rendez-vous les lundis et vendredis après-midi.

Bibliothèque municipale

Avenue Fernand Gras - 38660 Le Touvet

Tél. 04 58 00 50 27. La bibliothèque est ouverte au public, le mardi de 15h à 18h, le mercredi de 10h30 à 12h30 et de 14h30 à 17h30, le vendredi de 16h à 19h et le samedi de 10h30 à 12h30 et de 14h30 à 17h30. Horaires pendant les vacances : le mardi de 15h à 18h, le mercredi de 10h30 à 12h30, le vendredi de 16h à 19h et le samedi de 10h30 à 12h30.

La Poste

Le bureau de Poste du village : lundi, mardi, mercredi et vendredi de 13h30 à 18h et le samedi de 9h30 à 12h15.

Le centre de tri (seulement pour les opérations postales, aucune opération financière) : du lundi au vendredi de 8h45 à 18h et le samedi de 8h45 à 12h.

Logement

L'Adil (Association départementale d'information au logement) vous informe sur vos droits et obligations en tant que locataires ou propriétaires. Permanences à Crolles le 2^e jeudi de chaque mois, et à Pontcharra le 4^e jeudi de chaque mois de 14h00 à 17h00.

Siège social : 2, boulevard Maréchal Joffre 38000 Grenoble
Tél. 04 76 53 37 32.

Le Pact de l'Isère : permanences sur rendez-vous au 04 76 97 74 97.

Les marchés du Touvet

Tous les samedis à partir de 8h00, vous pouvez découvrir une ambiance de marché de village autour d'une trentaine d'exposants qui proposent des produits de qualité.

La circulation et le stationnement sont interdits, par arrêté municipal, le samedi matin de 6h00 à 14h00 sur la place de l'église et la Grande rue entre la place de l'école et la rue de la Priola.

Action sociale

Centre communal d'action sociale (CCAS)

Le CCAS assure une permanence hebdomadaire à la mairie. L'accueil se fait sur rendez-vous.

Tél. 04 76 92 34 34 - **Méi** ccas@letouvet.com.

Point info Autonomie Personnes âgées

Une permanence est assurée par Marie-Christine Gomes à la mairie chaque mercredi de 10 heures à 12 heures, avec ou sans rendez-vous.

Tél. 04 76 92 34 34.

Pôle Emploi

Site d'accueil à Pontcharra, 440 avenue de la Gare.

• du lundi au jeudi de 8h45 à 12h00 et de 13h00 à 15h30

• le vendredi de 8h45 à 11h45

Tél. 0 811 01 01 38.

Assistante sociale

Vous pouvez contacter le centre médico-social de Pontcharra au 04 76 97 32 52.

Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM)

Un mardi sur deux de 13h45 à 14h45 à la mairie de Goncelin.

Caisse de retraite

Depuis le 1^{er} mai 2014, la permanence retraite n'est plus assurée au Touvet. Les futurs retraités sont désormais reçus au Point accueil retraite de Pontcharra du lundi au jeudi sur rendez-vous.

Tél. 3960 (09 71 10 39 60 depuis un mobile ou une box).

CARSAT service social (anciennement CRAM)

Les mardi, mercredi et jeudi à la mairie du Touvet sur rendez-vous.

Tél. 04 76 46 11 44.

Mission locale

Site d'accueil à Pontcharra, Village d'entreprises du Breda

• lundi et vendredi de 9h à 12h

• du mardi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Tél. 04 76 08 08 70.

Coordinateur de l'aide à domicile des personnes âgées (ADPA)

• Aurélie Masnada accueille sur rendez-vous à la mairie de Goncelin tous les mercredis de 9h à 12h.

• Permanence téléphonique : du lundi au vendredi 8h30 - 11h30 au 04 76 92 18 82.

Divers

Permanence avocat conseil :

Mairie de Goncelin.

Tél. 04 76 71 78 75.

Maison de l'avocat

49 avenue Pierre Semard à Grenoble

Ouverture : du lundi au jeudi à 13h30.

Tél. 04 76 15 10 36 **Fax** 04 76 44 22 05.

Conciliateur de justice

Roselyne Marty tient ses permanences à la mairie du Touvet le 3^e et le 4^e jeudi du mois, de 9h à 12h, sur rendez-vous à prendre auprès du secrétariat de la mairie.

Tél. 04 76 92 34 34

Architecte-conseil

M. Laurent Louis vous reçoit à la mairie, sur rendez-vous à prendre auprès du secrétariat de la mairie.

Tél. 04 76 92 34 34.

Société protectrice des animaux (SPA)

ZA de la vallée 38140 Renage -

14h à 18h30 sauf jeudi, dimanche et fêtes

Tél. 04 76 91 02 40

Trésor public

Avenue Montfillon - BP 16 - 38660 Le Touvet

Correspondant : M Patrick MAYNÉ.

Tél. 04 76 08 45 87 - **Fax** 04 76 08 53 17.

Horaires d'ouverture :

• lundi et mardi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h00

• jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30

Propreté urbaine

Collecte des déchets ménagers par le service collecte et traitement des déchets du Grésivaudan

Bac à ordures ménagères : le jeudi -

Bac de tri : le vendredi

Rappel : **merci de sortir votre bac la veille du ramassage**

Jours fériés : report systématique des collectes concernés au mercredi de la semaine en cours.

Points de regroupement de collecte des déchets

Ils sont à votre disposition au parking Plaussu, à la mairie, à la salle du Bresson, à la Conche (en face de Netto), au cimetière, avenue Fernand Gras, à la Gendarmerie.

Pour le verre, le papier/carton, les déchets recyclables et les ordures ménagères.

Déchetteries, pour tous renseignements, s'adresser au service collecte et traitement des déchets, **Tél.** 04 38 72 94 30 / www.le-gresivaudan.fr (rubrique 100% pratique)

Matériaux acceptés : papiers, cartons, encombrants, déchets verts, gravats inertes, batteries, verre, bois, huiles de vidange, huiles de friture, pneumatiques, métaux, cartouches d'encre, piles et accumulateurs, néons et lampes basse consommation, textiles, DEEE (Déchets d'équipements électriques et électroniques).

-Au Touvet, route de Goncelin, horaires d'ouverture :

Fermée pour travaux depuis février 2019 pour 1 an

-À Crolles, rue des Frères Montgolfier :

• Ouverte 7 jours sur 7, de 8h30 à 17h45 (sauf le 25 décembre, le 1^{er} janvier et le 1^{er} mai). **Tél.** 04 76 04 82 74

Bon voisinage

Tondeuses et machines

Un arrêté préfectoral réglemente l'utilisation des tondeuses :

• du lundi au vendredi : de 8h à 12h et de 14h à 19h

• le samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h

• le dimanche et les jours fériés : de 10h à 12h.

Feu de végétaux

Le règlement sanitaire départemental interdit l'élimination par brûlage de tous les déchets ménagers, dont les déchets verts.

Se déplacer

En autocar : www.tougo.fr ou www.transisere.fr

Tougo : 0 800 941 103 ; Allô Transisère : 0820 08 38 38 (0,118 €/minute).

La communauté de communes du Grésivaudan assure la maintenance des arrêts de bus à leur logo. Pour toute dégradation d'abribus ou de poteaux d'arrêt, contacter le numéro vert 0 800 845 295.

En train : www.ter-sncf.com/rhone-alpes (Chambéry - Grenoble) ou 0 891 67 68 00 pour TER et 0 892 35 35 35 pour SNCF. La gare de Goncelin vous accueille du lundi au vendredi de 10h30 à 13h00 et de 15h00 à 19h00, vente de billets, de cartes...

Éclairage public

La société DSE gère la maintenance de l'éclairage public dans la commune. Pour tout dysfonctionnement contacter les services techniques communaux ou la mairie au 04 76 92 34 34, en indiquant le numéro figurant sur le poteau.

Permanences «infos-énergie»

Quelle énergie choisir dans mon projet de construction ou de rénovation ? Comment réduire ma consommation actuelle ? Quelles solutions techniques et financières ?

L'Ageden conseille et répond aux questions de tous (habitants et professionnels) : **Tél.** 04 76 23 53 50

Ce service de proximité vous est proposé par la Communauté de communes Le Grésivaudan dans le cadre du Contrat de Développement Pays Rhône Alpes. www.le-gresivaudan.fr

Urgence

Vous pouvez contacter les numéros de téléphone ci-dessous 7j/7 et 24h/24 :

• POMPIERS : 18

• SAMU : 15

• Centre anti-poison : 04 76 42 42 42

• Médecin de garde : 0 810 15 33 33

• Pharmacie de garde : 3915

• EDF : 0 810 33 33 38

• GDF : 0 800 47 33 33

• Véoila : 09 69 32 34 58



© Alain Raffin

Madame, Monsieur,

La grande force de la démocratie locale réside dans sa capacité d'adaptation. Qu'il s'agisse de crises politiques et de la colère des citoyens, incarnée par le mouvement des gilets jaunes, d'enjeux environnementaux et de lutte contre le réchauffement climatique, ou de pandémies comme le H1N1 ou plus récemment la Covid -19, les communes jouent un rôle majeur dans l'organisation des débats, la mise en place de politiques de proximité ou l'assistance aux personnes. Au Touvet, face à la crise que nous venons de traverser et qui malheureusement n'est pas finie, la solidarité a permis d'atténuer l'isolement, d'accompagner les plus fragiles et de préparer le déconfinement. Bien sûr le Centre Communal d'Action Sociale a pris toute sa part, les élus aussi, anciens et nouveaux réunis pour agir, mais sans l'engagement et l'aide de tous les habitants les interventions n'auraient sûrement pas été aussi nombreuses et aussi efficaces. C'est cet épisode singulier, vécu ensemble au Touvet, que nous vous proposons de revivre dans ce bulletin municipal d'été avec un dossier consacré à la Covid-19 et concomitamment à la mise en place du plan communal de sauvegarde.

La rentrée s'amorce déjà, mais alors que le déconfinement s'est opéré progressivement, avec des conditions assouplies, la résurgence de la pandémie va peut-être nous imposer de suivre de nouvelles consignes, plus contraignantes. Soyons optimistes, soyons joyeux, mais soyons raisonnables: notre vie en commun est à ce prix !

Je vous souhaite, Madame, Monsieur, une bonne rentrée 2020.

Laurence Théry
Maire du Touvet

2-3 À NOTER / ÉDITO

4-16 **DOSSIER**
Covid 19 et Plan communal de sauvegarde

17-21 VIE DE LA COMMUNE

SOLIDARITÉS
ANIMATIONS
CONCERTATION

22-23 ENVIRONNEMENT

18 **REGARDS SUR...**
Jean Chaumet, une vie d'engagement

Directeur de la publication : Laurence Théry

Rédaction : Laurence Théry, Christelle Fergeau, Adrian Raffin, Stéphanie Wyon.

Photos : Mairie du Touvet, Nadine Espagnol, Alain Raffin, Jean-Claude Sambain.

Couverture : Alain Raffin

Conception, mise en page : Christelle Fergeau,

Imprimerie : Technic color - Ce numéro a été tiré à 1 800 exemplaires Imprimé sur du papier recyclé

COVID 19 ET PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Avec les acteurs concernés du territoire, la commune a mis en place en 2011 un Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Il a pour objectif d'organiser la cellule de crise communale en cas d'événement majeur. Il recense l'ensemble des moyens communaux (humains, matériels, logistiques...) permettant d'assurer la sécurité des Touvetains, tout en protégeant leur environnement. En cas de crise majeure, les élus et le personnel communal sont chargés de missions spécifiques intégrées dans une organisation précise. Une bonne connaissance des réflexes à adopter indiqués dans le DICRIM (Document d'information communal sur les risques majeurs) et le respect des consignes de sécurité communiquées permet à chacun de participer à sa sécurité et à celle des autres.



Ce PCS prévoit :

- la mise en place d'une cellule de crise à la mairie
- la diffusion de l'alerte, l'information de la population, l'assistance et le secours des sinistrés
- et si nécessaire, l'hébergement des sinistrés.

Qu'est-ce-que le PCS ?

Le Plan communal de sauvegarde est un outil réalisé à l'échelle communale, sous la responsabilité du maire, pour planifier les actions des acteurs communaux de la gestion du risque (élus, agents municipaux, bénévoles, entreprises partenaires) en cas d'événements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires. Il a pour objectif l'information préventive et la protection de la population.

Il se base sur le recensement des vulnérabilités et des risques (présents et à venir, par exemple liés au changement climatique) sur la commune (notamment dans le cadre du dossier départemental sur les risques majeurs établi par le préfet du département) et des moyens disponibles (communaux ou privés) sur la commune. Il prévoit l'organisation nécessaire pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques.

Avec la pandémie liée au Covid-19 le PCS a joué son rôle même si de nombreux ajustements se sont faits au fil des événements.

Dès le 13 mars, en discussion avec Michel Nolly, adjoint en charge de la vie associative, un certain nombre de responsables d'associations et les conseillers municipaux, le maire décidait de fermer toutes les salles associatives.

Du vendredi matin 13 au mardi 17 après-midi, les cadres de la mairie ont organisé les services pour envisager le travail à distance quand cela était possible ou en présentiel quand cela était indispensable : portage de repas, services techniques, etc.

Un état des stocks de matériel sanitaire (masques, bouses, gants, produits ménagers, ...) a été réalisé pour proposer

les équipements disponibles aux professionnels de santé ou aux plus fragiles des Touvetains. Anticipant souvent sur les décisions gouvernementales, la commune a suivi strictement les consignes dispensées par le gouvernement, quitte à les interpréter quand elles restaient floues.

Mardi 17 mars, la commune déclenchait le Plan communal de sauvegarde. Le Maire, Directeur des opérations de secours, est à la tête du dispositif. Une cellule est mise en

place avec les membres du Centre Communal d'Action Sociale pour contacter les personnes les plus fragiles et s'assurer de leurs besoins vitaux ou particuliers. Une communication spécifique a été mise en place pour informer les habitants des dispositifs. Certains agents ont été remplacés sur les postes prévus au PCS car considérés comme personnes fragiles, ou ayant charge d'enfants ou de parents âgés. Il a donc fallu adapter le service public aux disponibilités de chacun(e).



17 mars – 11 mai Le confinement au Touvet

Le 16 mars, les deux écoles du Touvet, le centre de loisirs et le multi-accueil ont fermé leurs portes. Pour les structures communales (Grappaloups et Touvetinous) tous les agents ont été placés en autorisation exceptionnelle d'absence (AEA). Le centre de loisirs et le multi-accueil n'ont accueilli aucun enfant sur cette période et les enfants de soignants ont bénéficié des structures intercommunales.

Annie Vuillermoz-Genon, adjointe déléguée à la vie scolaire, a rencontré les 2 directeurs d'écoles ; les enseignants se sont organisés pour assurer la continuité pédagogique. L'école a accueilli des enfants de soignants dont un élève de grande section de Saint-Vincent de Mercuze car les deux communes se sont entendues pour mutualiser l'accueil périscolaire sur la pause méridienne avec des animateurs de chaque commune. L'effectif est resté faible avec 2 élèves pour atteindre 7 élèves au mois de mai à l'école élémentaire. Un agent d'entretien a géré la désinfection quotidienne

des locaux. Les agents se sont succédé pour que les mêmes ne soient pas mobilisés en continu.

Les services publics du Touvet ont fonctionné en mode réduit et adapté, (ce qui en termes administratifs s'appelle un « mode dégradé » nldr).

Les agents administratifs ont poursuivi leurs missions en télétravail, avec toutes les difficultés liées aux gardes d'enfants, aux moyens techniques, aux dossiers papiers...

Le standard téléphonique, maintenu, fonctionnait tous les jours, week-end compris. Une permanence physique, sur rendez-vous, a été proposée le mercredi après-midi pour les urgences : État civil, Centre communal d'action sociale, ...

Les services techniques, présents tous les jours, en demi-journée, par équipe de deux, ont veillé à l'entretien de la commune et assuré un suivi des bâtiments municipaux.

Mairie du Touvet, bonjour.



Quelles questions ont été les plus souvent posées au standard pendant le confinement ?

Les Touvetain.e.s ont été nombreux à interroger la mairie sur les déchets (pourquoi les déchets recyclables ne sont pas collectés, où jeter ces déchets, la déchetterie est-elle ouverte, ...). La compétence relève du Grésivaudan mais l'information de proximité a bien fonctionné.

Autre question récurrente, la tenue du marché. Chaque semaine, à l'approche du samedi, les appels étaient plus nombreux sur le sujet.

Les préoccupations ont évolué et avant le 11 mai, les questions sur les masques sont devenues la priorité...



Une communication de crise pour informer



L'information des habitants a été une priorité absolue dès le début du confinement. La voiture du Maire, équipée de hauts parleurs, a fait le tour de la commune pour informer sur les dispositifs d'aide de la commune et sur les comportements à adopter. Deux messages ont été diffusés, un dès les premiers jours et le second après l'annonce du prolongement du confinement à la fin du mois de mars.

Une page spéciale « Covid » a synthétisé sur le site internet, par thème, les dispositions prises par la mairie pour anticiper les questions des habitants.

Pour disposer d'un moyen de communication plus réactif et plus interactif, une page Facebook « @MairieLeTouvet » a été mise en ligne le 31 mars. Le Maire a utilisé ce réseau social pour s'adresser aux habitants et diffuser à deux reprises une vidéo d'information. Des « posts » quotidiens ont permis de relayer l'information nationale et locale liée à la crise sanitaire. Mais aussi de partager les bons plans numériques de la bibliothèque (podcasts, sites internet, contes...), de trouver des idées d'occupation pendant le confinement ou des retours en vidéo, en son, sur les événements passés.

Fermeture des équipements et des salles communales

L'ensemble des équipements a été fermé dès l'annonce du Président de la République de fermer les établissements accueillant des enfants. Les associations ont été informées de cette situation rapidement et se sont adaptées à la situation. Le secteur associatif a trouvé des solutions pour maintenir le lien, voire les activités. Les cours de musique ont continué en visio, les cours de zumba envoyés en vidéo et même pour certaines postées sur Facebook...

Une seule association a pu organiser son activité au Touvet dans la période car l'Amicale des donneurs de sang du Touvet se devait de poursuivre les collectes pour répondre aux besoins des malades. L'Établissement Français du Sang a organisé tout cela sur rendez-vous. Et toutes les plages ont été réservées !

La bibliothèque a fermé ses portes mais pendant le confinement, les services ont

mis en avant leurs ressources numériques et largement alimenté la page Facebook de la commune. Plein d'idées pour découvrir de nouveaux supports : contes pour enfants filmés, podcast, expositions virtuelles, spectacles...

Fermetures des services publics implantés dans la commune

La Trésorerie a fermé ses portes au public mais les agents ont poursuivi leurs missions en télétravail ou à la Trésorerie, avec des plannings spécifiques pour éviter que les agents ne se croisent.

Le bureau de Poste du Touvet a fermé ses portes et les horaires des bureaux les plus proches ont évolué au fil du confinement et de l'organisation de la Poste. La distribution du courrier a été adaptée en tenant compte du personnel présent.

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a été fortement sollicité.

Les moyens prévus au Plan communal de sauvegarde (PCS) ont été rapidement déployés. L'ADMR (Aide à domicile en milieu rural) et l'ADPA, (Accompagner à domicile pour préserver l'autonomie), associations d'aide à domicile, ont dû interrompre cer-

taines de leurs missions pendant le confinement et c'est le CCAS qui s'est substitué à certaines missions, comme le portage de repas ou l'aide aux courses.

Une équipe de bénévoles a pris contact par téléphone avec les personnes de plus de 65 ans pour prendre des nouvelles et s'assurer que tout allait bien. Le service de portage de repas à domicile s'est adapté aux demandes en augmentation. L'accompagnement aux courses a été maintenu sous un format différent car les bénéficiaires faisaient une liste, scrupuleusement respectée par l'agent communal, pour éviter le passage au supermarché. L'équipe d'accompagnement aux courses s'est aussi chargée de se rendre à la pharmacie ou de déposer des attestations de sortie ou des papiers administratifs. Le CCAS a pris le relais de l'aide alimentaire, qui a dû cesser ses activités, en attribuant des bons alimentaires.





Des réseaux d'entraide et de solidarité se sont spontanément mis en place dans les quartiers du village, pour l'aide aux plus fragiles, pour faire les courses, pour téléphoner... De nombreux citoyens se sont fait connaître auprès de la mairie en précisant leurs propositions d'aide : faire des courses, s'occuper d'animaux ou les promener, appeler des personnes isolées, coudre des masques...

Organisation d'un centre médical COVID19 au Bresson, en prévision de...

Les médecins du village ont contacté le maire pour envisager la mise en place d'un centre de consultation médicale, au cas où la nécessité de multiples diagnostics serait amenée à se développer. Pour se conformer aux consignes de l'Agence Régionale de Santé (ARS), c'est le Bresson qui a été ciblé, comme pour la crise du H1N1 en 2009 pendant laquelle le Bresson était devenu centre de vaccination.

Déploiement d'une ligne téléphonique (mise à disposition par le club de Bridge), d'ordinateurs, de téléphones, d'une connexion internet, de lits, de fléchages, de matériel pour créer des espaces de consultations... Tout était prévu pour accueillir des malades en cas de besoin au Touvet mais il n'a pas été nécessaire de déployer le dispositif.

Le gel hydro alcoolique et les masques ont été très vite des denrées rares.

Grâce à l'entreprise de Crolles, ST-Microélectronics, la fabrication de gel à destination des collectivités, des commerces, des personnels de santé, a permis d'approvisionner régulièrement la commune. Un appel aux dons auprès de la population a fourni en grand nombre des contenants pour conditionner ce gel. La commune disposait d'un stock de masques, FFP2 distribué aux professionnels de santé locaux et au CHU Grenoble-Alpes.

Des bénévoles de l'association Détente et loisirs se sont rapidement lancés dans la fabrication de masques en tissu. Un appel aux dons auprès des habitants a permis de collecter du tissu, de l'élastique, des filtres... Cette formidable mobilisation a permis de fabriquer près de 1 500 masques, distribués à domicile par les bénévoles du CCAS aux personnes de plus de 65 ans, à raison de 2 masques par personne, pour permettre les sorties plus sécurisées et anticiper le « déconfinement ». Plus tard, La Région Auvergne Rhône-Alpes a livré aux communes un masque par habitant. Tout comme la Communauté de Communes Le Grésivaudan. Ces masques ont été distribués par les élus aux habitants, avec un jour de distribution par ordre alphabétique, du 2 au 5 juin, à la salle du Bresson. Les plus de 65 ans ont reçu ces masques directement dans leur boîte aux lettres.





Le marché du samedi

Après les annonces du Président de la République le 16 mars, les élus ont pris la décision d'annuler le marché du samedi 21 mars, pour préparer au mieux celui du 28 mars avec un dispositif de sécurité renforcé. Mais l'annonce du Premier Ministre le 23 mars a interdit la tenue des marchés de plein air. La municipalité n'a pas demandé de dérogation à la Préfecture.

Les producteurs locaux et les marchands non sédentaires ont mis en place des ventes à la ferme, sur commande, en drive, avec livraison. Bref ils ont multiplié les initiatives pour travailler et faire découvrir des produits locaux, de qualité.

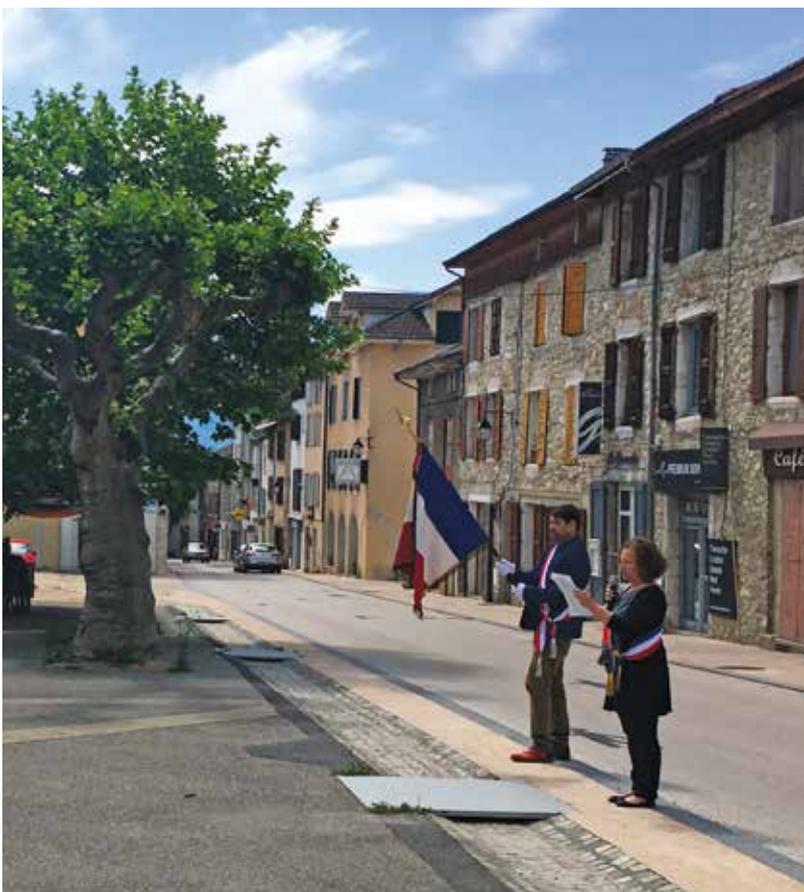
Commerces

Les commerces ont fermé leurs portes, hormis les commerces alimentaires, les tabacs, les pharmacies et les grandes surfaces, qui ont adapté leurs services pour que la sécurité sanitaire soit au rendez-vous. Les magasins de bricolage et de jardinage ont pu réouvrir pendant le confinement dans le respect de règles sanitaires et d'organisations strictes.

Les grandes surfaces du Touvet ont accompagné la commune dans la crise. Elles ont intégré dans leurs rayons les produits locaux. Et ont en permanence recherché et offert à la commune ce qui lui faisait défaut (voile hivernal, gel hydro alcoolique, pro-

duits désinfectants, masques, etc.). Merci à tous de ce grand élan de générosité.

En cette période de confinement si la commémoration du 19 mars n'a pu donner lieu qu'à un message sur le site internet et au dépôt par le maire d'un bouquet et d'une minute de silence devant le Monument aux morts, Laurence Théry a organisé, en compagnie de Michel Nolly, porte-drapeau pour cette occasion, une cérémonie pour rappeler la date fondamentale du 8 mai 1945 actant la fin de la Seconde guerre mondiale. Son discours peut être lu sur le site internet www.letouvet.com/vie-municipale/evenements/.



ELECTION

© Rawpixel.com / Freepik

15 mars - Élections municipales

Les élections municipales se sont déroulées dans un contexte particulier. Le premier tour a élu La liste *Le Touvet au cœur* le dimanche 15 mars, avec 602 suffrages exprimés, 80 blancs et nuls, soit 28 % de participation et 72 % d'abstentions. Aménagements des bureaux de vote, organisation des circulations, gel hydro alcoolique, stylos à usage unique... tout était mis en place pour respecter les gestes-barrières. À la suite de ce premier tour, tout a été suspendu ; et sans conseil municipal d'installation l'équipe sortante a géré la crise avec les nouveaux élus.

Le second tour des élections pour un certain nombre de communes n'a eu lieu que le dimanche 28 juin. Et par conséquent les élections à la Communauté de communes le Grésivaudan n'ont pu se tenir que le 10 juillet.



LE NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL DU TOUVET 2020-2026



Le conseil municipal est composé de
23 conseillers municipaux issus de la liste
Le Touvet au cœur



LE MAIRE

Laurence THÉRY

LES ADJOINTS



André GONNET
1^{er} adjoint, en charge des
travaux et des réseaux



Annie VUILLERMOZ-GENON
2^e adjointe, en charge des
solidarités, de la vie scolaire et
de la lecture publique



Adrian RAFFIN
3^e adjoint, en charge des
finances, de la communication et
de la concertation



Sylvie LARGE
4^e adjointe, en charge de la
culture et du patrimoine



Michel NOLLY
5^e adjoint, en charge de la vie
associative



Sandrine PISSARD-GIBOLLET
6^e adjointe, en charge de la
médiation sociale et culturelle

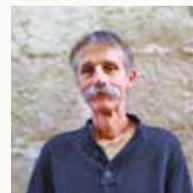
LES CONSEILLERS MUNICIPAUX



Pascal VEUILLEN
Conseiller municipal
délégué aux mobilités



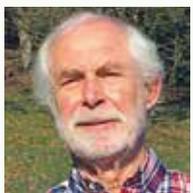
Mireille AUBOIN
Conseillère municipale
déléguée à la vie municipale
et aux événements



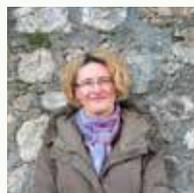
Brice LAGUIONIE
Conseiller municipal
délégué au plan climat et aux
animations éco-citoyennes



Cécile BILLARD
Conseillère municipale
déléguée au PAEN et à la
communication associative



Jean-Louis MOURETTE
Conseiller municipal
délégué à la cohésion
sociale



Marianna COSTA
Conseillère municipale



Antoine LE TOURNEUR
Conseiller municipal



Sandrine GAUCHON
Conseillère municipale



Alexandre BUISSIÈRE-
GIRAUDET
Conseiller municipal



Philippine JACQUIER
Conseillère municipale



Tony VITORIANO
Conseiller municipal



Aude MOUSSY
Conseillère
municipale



François
SYLVESTRE
Conseiller
municipal



Aline FIARD
Conseillère
municipale



Pascal
GAUTHIER
Conseiller
municipal



Céline
WYGLEDACZ
Conseillère
municipale

LES COMMISSIONS MUNICIPALES

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Présidente : Laurence Théry

Membres titulaires : André Gonnet,
Adrian Raffin, Sandrine Pissard Gibollet

Membres suppléants : Annie Vuiller-
moz Genon, Alexandre Buisnière Giraudet,
Michel Nolly

COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Présidente : Laurence Théry

Membres titulaires : André Gonnet,
Adrian Raffin, Sandrine Pissard Gibollet

Membres suppléants : Annie Vuiller-
moz Genon, Alexandre Buisnière Giraudet,
Michel Nolly

COMMISSION BUDGET PARTICIPATIF - JURY DE VALIDATION DES PROJETS

Présidente : Laurence Théry

Membres : les élus du conseil municipal

LES COMMISSIONS EXTRA-MUNICIPALES

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Présidente : Laurence Théry

Vice-président : Jean-Louis Mourette

Membres élus : Annie Vuillermoz Genon, Sandrine Gauchon, Alexandre Buissière Giraudet, Aline Fiard, Sylvie Large, Cécile Billard, Mireille Auboin

Personnalités qualifiées : Cécile Oudjaoudi, Anna Mazza, Anne-Sophie Girard, Annie Moreau, Raymonde Cartier-Millon, Michel Millerieux, Arlette Allibe, Maïté Morize

COMMISSION URBANISME

Présidente : Laurence Théry

Membres élus : André Gonnet, Antoine Le Tourneur, Tony Vitoriano, François Sylvestre, Sylvie Large, Sandrine Pissard-Gibollet

Citoyens candidats : Christine Micheloni, Alain Raffin, Catherine Martini, Nicolas Ferraris, Laura Philippe, Caroline Georgetti, Guy Rambaud

(Cette commission est paritaire, deux candidats sont sur liste d'attente car il manque deux candidates volontaires. N'hésitez pas à vous faire connaître auprès du service urbanisme : urbanisme@letouvet.com.)

COMMISSION MOBILITÉS

Président : Pascal Veuillen

Membres élus : Pascal Gauthier, Philippine Jacquier, Brice Laguionie, Adrian Raffin

Citoyens candidats : Pierre Bancilhon, Sophie Bonnet, Marie Collin, Isabelle De-francq, Marie-Françoise Huguenin, Pascal Large, Franck Pourchon

(Malheureusement les citoyens tirés au sort n'ont pas souhaité participer)

COMMISSION ÉCOCITOYENNETÉ

Président : Brice Laguionie

Membres élus : Alexandre Buissière Giraudet, Céline Wygledacz, Pascal Gauthier, Aude Moussy, Michel Nolly, Cécile Billard

Citoyens candidats : Pascal Large, Marc Tassan, Cécile Thomas, Marion Boulanger Defay

(Malheureusement les citoyens tirés au sort n'ont pas souhaité participer)

COMMISSION CULTURE, ANIMATIONS ET PATRIMOINE

Présidente : Sylvie Large

Membres élus : Tony Vitoriano, Mireille Auboin, François Sylvestre, Sandrine Pissard Gibollet, Cécile Billard, Marianna Costa, Annie Vuillermoz Genon, Philippine Jacquier, Aude Moussy

Citoyens candidats et tirés au sort : Mathieu Lelay, Christine Micheloni, Emmanuel Boigt, Isabelle Sicard, Magalie Caillis, Robin Jégo, Ludovic Declerck, Vincent Acary, Alain Meneau

COMITÉ DE PILOTAGE PROJET ÉDUCATIF

Présidente : Annie Vuillermoz Genon-

Membres élus : Sandrine Pissard Gibollet, Cécile Billard, Antoine Le Tourneur, Sandrine Gauchon, Adrian Raffin

Membres de droits : représentants des enseignants, des parents d'élèves et invités en fonction des sujets.

CONSEIL DES SAGES

Président : Adrian Raffin

Membres élus : Cécile Billard, André Gonnet, Mireille Auboin

Membres non élus : candidatures et sollicitations en cours de traitement

CONSEIL DE CRÈCHE

Présidente : Annie Vuillermoz Genon

Membres élus : Alexandre Buissière Giraudet

Membres non élus : représentant des parents des enfants accueillis

COMMISSION DE CENTRE DE LOISIRS

Président : Annie Vuillermoz-Genon

Membres élus : Tony Vitoriano

Membres non élus : représentants des parents des enfants accueillis

CONSEIL LOCAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

Présidente : Laurence Théry

Membres élus : Annie Vuillermoz Genon, Sandrine Pissard Gibollet

Membres non élus : représentants de la Gendarmerie, du Collège, de l'Apase et représentants citoyens

COMITÉ DE SUIVI DU PAEN

Présidente : Cécile Billard

Membres élus : Sandrine Gauchon

Membres non élus : représentants de la profession agricole et forestière



Post 11 mai : un déconfinement par phases

Pendant le confinement, le gouvernement a progressivement introduit des allègements pour rouvrir des commerces ou autoriser des activités. Au Touvet par exemple, les jardins partagés, fermés à compter du 17 mars, ont pu rouvrir le 25 avril. Un protocole élaboré pour éviter au maximum la propagation du virus prescrivait un seul jardinier par parcelle, pas plus de trois parcelles occupées en même temps, du savon mis à disposition, le respect de la distanciation sociale et le port du masque vivement conseillé. Les jardiniers ont ainsi pu reprendre possession de leur parcelle après plus d'un mois de jachère.

Mardi 12 mai, les écoles ont pu rouvrir leurs portes. Enseignants et municipalité ont organisé la mise en place d'un protocole sanitaire strict, dicté par un règlement très encadré de l'Éducation Nationale. Des « conseils d'écoles » informels ont précédé cette reprise. La moitié des familles a souhaité remettre ses enfants à l'école. En ce jour de reprise, l'école maternelle a accueilli 12 enfants au total dont 6 sont restés à la cantine. À l'école élémentaire, 5 classes sont rentrées, avec environ 40 enfants présents dont 9 sont restés à la demi-pension. Accueillis par petits groupes, à tour de rôle, les enfants absents ont bénéficié d'un enseignement à distance.

Les enfants présents pour la pause méridienne ont apporté un pique-nique la première semaine et le repas a été pris à leur table, dans leur classe.

À partir du 22 juin, le **retour obligatoire à l'école** a été décrété par le gouvernement. Dans le cadre d'un protocole sanitaire simplifié, les enfants se sont retrouvés en classe entière. Les enfants de maternelle ont retrouvé le chemin de la cantine. Enfin, les enfants ont été accueillis au service périscolaire du soir. Le centre de loisirs a, lui, réservé sa réouverture aux grandes vacances.

Fréquentation périscolaire 2019-2020

	Cantine maternelle	Cantine élémentaire
Avant le confinement	67	161
Entre le 12 mai et le 20 juin	15	28
À partir du 22 juin	58	111
Différence de fréquentation « normal » / après le 22 juin	- 13 %	- 31 %

	Périscolaire maternelle	Périscolaire élémentaire
Avant le confinement	34	82
Entre le 12 mai et le 20 juin	-	-
À partir du 22 juin	23	35
Différence de fréquentation « normal » / après le 22 juin	- 32 %	- 57 %





Jeudi 14 mai, le multi-accueil a accueilli les tout-petits, soit 15 enfants maximum représentant la moitié des effectifs habituels. Auparavant, un conseil de crèche en visioconférence, le 5 mai, a préparé la reprise. Un second, en présentiel, le 9 juin a permis de tirer un 1^{er} bilan et d'expliquer l'évolution des contrats, des facturations et les consignes de la Caisse d'Allocations Familiales- CAF. Jusqu'à la fin du mois de mai, la crèche a accueilli un petit groupe d'environ 5 enfants. À partir du mois de juin, les enfants sont revenus en plus grand nombre.

Pour donner suite aux demandes des parents, et après discussion avec la CAF, l'ouverture du multi-accueil est élargie dès cet été, et les Touvetinous ont ouvert deux semaines supplémentaires au mois de juillet.

Après la fermeture à 18h30, une nouvelle évolution a permis une meilleure organisation des parents.

Le collège a rouvert ses portes le 18 mai pour accueillir 80 élèves dans le respect du protocole sanitaire. Les enseignants ont assuré la continuité pédagogique pour tous les élèves qui n'ont pas pu revenir.

La bibliothèque a repris une activité progressive, conformément aux recommandations des associations professionnelles. Le « Prêt à emporter » a démarré le 29 mai pour permettre de rendre les documents empruntés, emprunter de nouveaux documents. Mais aucun accueil de groupes, des toilettes fermées, différents

services suspendus (prêt de tablettes, connexion wifi, photocopies, ...), et des bénévoles absents ont permis de mesurer que le retour à la « normale » n'était pas encore là.

À compter du 23 juin, la bibliothèque a rouvert ses portes au public avec des horaires de vacances (mardi 15h-18h, mercredi 10h30-12h30, vendredi 16h-19h, samedi 10h30-12h). Le nombre des lecteurs est limité à 12 personnes dans le bâtiment, leur présence limitée à 30 minutes. Les retours de documents, mis en quarantaine pendant 3 jours, se font dans la boîte de retour qui est réouverte. Avant d'entrer, le nettoyage des mains au gel hydroalcoolique est obligatoire, le port du masque aussi à partir de 11 ans, un sens de circulation est mis en place pour éviter les croisements du public. Les lecteurs peuvent accéder aux documents et à nouveau lire sur place.



À la mairie, les agents administratifs ont repris leurs postes avec des consignes strictes : une seule personne par bureau, une personne par service, l'utilisation du masque dans les parties communes, la désinfection des poignées de porte après chaque passage... Le télétravail s'est poursuivi. La mairie a ouvert à nouveau chaque mercredi après-midi de 14h à 19h dans un premier temps et sur rendez-vous pour les autres services.

Les services techniques ont repris leurs missions le 11 mai, avec là encore un protocole pour les arrivées et les départs, des vestiaires séparés, le port du masque obligatoire....

Les associations sportives n'ont pas encore retrouvé leurs installations car les salles et les équipements restent fermés jusqu'au mois de septembre. Dans l'intervalle certaines reprennent leurs activités à l'extérieur en respectant les consignes sanitaires de leur ministère de tutelle : Step by step, les écoles de musique, le rugby... La salle du Bresson pendant cette période transitoire est devenue une salle de réunion pour respecter les distances de sécurité d'1m entre chaque personne. Le conseil municipal d'installation et le premier conseil municipal du mandat s'y sont tenus par exemple.



Le marché du Touvet s'est réinstallé le 16 mai, avec les seuls commerces alimentaires dans un premier temps. Le marché a investi la Grande rue pour placer tous les commerçants au centre de la chaussée, en alternat. Les clients ont circulé dans un seul sens sans faire demi-tour. Devant chaque étal, une file a été matérialisée avec un marquage au sol. Le port du masque a été recommandé pour les clients. Cette réorganisation a donné lieu à bon nombre de débats. Mais le re-

tour à une organisation habituelle a repris le 26 juin.

L'ensemble des événements municipaux a été annulé jusqu'à la rentrée.

Le concert des Musiciens du Louvre a été reporté à l'automne ; Plantes et jardins, Macadam Peinture, la fête de la musique, la retraite aux flambeaux, le festival Place libre ont été annulés, et de nombreuses manifestations associatives aussi... L'accueil des nouveaux habitants et le Forum des associations devraient marquer la reprise des événements le 5 septembre (si les conditions sanitaires le permettent). Après une période de transition due à la

pandémie, **le conseil municipal d'installation s'est tenu le lundi 25 mai** dans la salle du Bresson. Masque et distanciation sociale étaient de rigueur. À l'ordre du jour, élection du Maire, des adjoints, composition des commissions,...

Les commerces ont réouvert le 11 mai. Et à partir du 2 juin la reprise d'activité des **bars et des restaurants** a marqué un retour à une vie sociale plus « normale » en offrant des moments conviviaux. Bien sûr des mesures de précaution s'appliquent, ne permettant pas le service au bar ou imposant le port du masque obligatoire pour les serveurs et pour les clients lors de déplacements dans les établissements...





La réouverture des parcs et des jardins le 2 juin au Touvet (Clos Schmitt, parc Plaussy, parc des tout-petits du Pôle culturel, skate park) a suivi les annonces gouvernementales.

Les terrains de tennis sont accessibles depuis le 9 juin dans le respect des recommandations fédérales et gouvernementales (chaque joueur doit avoir son propre matériel et son propre jeu de balles, les joueurs doivent nettoyer le banc, la chaise, la poignée de la porte d'entrée du cours avant et après la partie, ...). Les entraînements de l'école de rugby ont repris en extérieur sur les terrains en face du complexe du Bresson dans le respect des consignes fédérales.

Le complexe sportif du Bresson est toujours fermé, stades comme abri jeunes pour éviter les regroupements de plus de 10 personnes et permettre la fin des travaux retardés au printemps.

Le Plan communal de sauvegarde a accompagné les élus et les agents tout au long de la pandémie. Il a parfaitement

fonctionné pour mettre en place rapidement des moyens d'action ciblés et efficaces. Malgré l'identification de tous types de risques : transports de matières dangereuses, risque industriel, tremblements de terre, mouvements de terrain, inondations de plaines, crues torrentielles, inondations par rupture de barrage, feux de forêts, phénomènes météorologiques, la pandémie ne faisait pas partie des risques identifiés. Le risque est désormais inclus.

Tout au long du confinement et du déconfinement, en attendant un retour à une vie plus « normale », des actions ont valorisé divertissement et culture. Les Grappashow ont monté un concert en « visio mosaïque » ; le quatuor les Crap'Sax a joué sous les fenêtres des résidents de Saint Jean et en collaboration avec l'École de musique des Deux rives, ce quatuor a proposé un concert sous le kiosque le 13 juin. Cet été, le Duo a organisé son traditionnel bal du 14 juillet. Ce ne sont que quelques exemples de toutes les innovations et propositions qui ont émaillé et éclairci cet épisode bien sombre.



Que coûte la cantine ?

Les circonstances exceptionnelles de la pause méridienne à l'école ont conduit à demander aux parents d'apporter un pique-nique pour leurs enfants. Or les facturations sont restées identiques. Légitimement quelques parents se sont étonnés. Alors, combien coûte un repas à la cantine ?

La cantine est un service public largement déficitaire (plus de 73 000 € de reste à charge pour la mairie avec un coût de service de 252 000 € pour 23 500 € de repas facturés) car la cantine ne se résume pas au repas servi à chaque enfant. Ce temps de midi représente toute une organisation qui a un coût. Des agents municipaux travaillent, nombreux, pour s'assurer des règles de sécurité et du respect des taux d'encadrement pour s'occuper des enfants : accompagnement des enfants, entretien des locaux, organisation du service... Le coût du repas est bien loin de représenter la seule matière brute, mais aussi toutes les personnes qui font en sorte que le repas soit préparé et livré. Tous les achats nécessaires au fonctionnement de la cantine sont aussi intégrés : investissement matériel (chambre froide, fours, tables, vaisselle...), produits d'entretien, matériel de protection des agents...

Un repas revient à environ 10 euros par enfant quand le prix à payer par les familles oscille entre 2,58 et 6,36 euros. Sur ces 10 euros, 4,74 euros sont financés par les impôts de la commune.

Un repas à la cantine revient à 10,04 €

- la CAF finance 1,20 €
- les usagers paient en moyenne 4,20 €
- les impôts locaux financent 4,74 €

Les 10,04€ sont répartis entre :

- 2,73 € le repas
- 1,05 € le matériel
- 6,26 € les frais de personnel



SOLIDARITÉS

Repas partagés : formule d'été

Crise du Covid-19 oblige, les repas partagés sont suspendus depuis plusieurs mois. Si les conditions sanitaires le permettent, ils reprendraient à la fin du mois de septembre. Pour permettre des retrouvailles sans risque, le Centre communal d'action sociale propose à tous ceux qui le souhaitent de se retrouver pour **un pique-nique géant le dimanche 30 août au Clos Schmitt**. Dès 12h, des tables et des chaises, installées la veille pour le moment festif organisé en substitution de Place Libre, permettront d'accueillir les convives.

Chacun apporte son repas !

Plus d'infos

07 82 93 33 43



Été et rentrée, des Touvetinoux aux Grappaloups

Après un été inhabituel mais bien occupé pour les enfants la crèche et le centre aéré ont fermé leurs portes le 31 juillet au soir. En moyenne une dizaine de tout-petits ont été accueillis aux Touvetinoux malgré 2 semaines supplémentaires d'ouverture fin juillet et une quarantaine d'enfants de 3 à 12 ans ont passé leur été aux Grappaloups.

Touvetinoux et Grappaloups ré-ouvrent leurs portes le 24 août. Les conditions de fonctionnement seront précisées pour chacun des services conformément aux indications des autorités sanitaires. Au multi-accueil, les professionnelles préparent la nouvelle année scolaire avec de nombreux projets en tête. Quant au centre de loisirs, les enfants pourront découvrir le nouveau bâtiment en cours d'aménagement au dernier trimestre de l'année 2020.

Quelques mots sur la rentrée scolaire...

La rentrée scolaire est fixée au 1^{er} septembre dans nos deux écoles. À ce jour, l'incertitude plane sur l'organisation à mettre en place, même si les dernières annonces vont dans le sens d'un retour à la normale. Dans tous les cas, les projets sont là : d'ores et déjà, pour l'école élémentaire, la classe de mer à Porquerolles est reportée en mai 2021 pour les CM1-CM2. D'autres séjours annulés à cause de la crise sanitaire sont programmés pour la prochaine année scolaire.

La commune a mis en place une nouvelle signalétique aux abords de l'école pour renforcer la sécurité des enfants du village ; un comptage de vitesse est actuellement en cours pour comptabiliser, quelques années après la réalisation du nouvel aménagement de la Grande rue, les vitesses constatées des véhicules aujourd'hui.



L'aide alimentaire change de jour et de lieu

Traditionnellement l'aide alimentaire se déroule au Bresson. L'organisation adoptée en période de déconfinement dès le 14 mai va perdurer car elle permet de bien respecter les gestes-barrière. Ainsi à partir du 2 septembre 2020, la distribution de l'aide alimentaire se fera **tous les mercredis**. Les horaires restent inchangés avec une **distribution de 17h à 18h**, après la

préparation des colis faite par les bénévoles. Le portail est fermé, la distribution se fait dans l'entrée principale de la salle du Bresson. **Le port du masque est obligatoire** pour rentrer dans la salle.



Plus d'infos

Annie Moreau - 06 16 25 13 56

Colis et repas de Noël, une nouveauté en 2020 !

Chaque année, la municipalité et le Centre communal d'action sociale du Touvet, offrent aux plus de 65 ans, à l'occasion des fêtes de fin d'année un colis gourmand ou le partage d'un repas festif.

Attention, cette année, aucun courrier n'est envoyé par voie postale.

Les personnes ayant transmis leur adresse électronique recevront un courriel. Toutes les personnes nées avant

1955 (ou en 1955) et habitant au Touvet, peuvent participer au repas ou recevoir un colis. Vous pouvez vous inscrire via le site internet de la mairie, via les démarches en ligne ou en nous retournant le coupon réponse ci-dessous, **avant le 1^{er} octobre**.

Le repas de Noël a lieu dimanche 6 décembre 2020 à la salle du Bresson et le colis est offert vendredi 4 décembre à 17h30 autour d'un apéritif.

Ces manifestations auront lieu dans le respect des règles sanitaires en vigueur à ce moment-là et pourraient être annulées si les conditions sanitaires ne sont pas réunies.

Plus d'infos

04 76 92 34 34 - mairie@letouvet.com

Inscription repas ou colis de Noël

Coupon à découper et déposer à la mairie (700 Grande rue - 38660 Le Touvet) avant le 1^{er} octobre

Je choisis le repas

Je peux m'y rendre par mes propres moyens

Je n'ai pas de moyen de locomotion

Je choisis le colis

Je viens retirer mon colis vendredi 4 décembre à partir de 17h30 à la mairie

Je ne peux pas me déplacer, je souhaite que le colis soit porté à mon domicile

Monsieur : Nom _____

Prénom _____

Madame : Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

Tél. _____

Courriel _____

ANIMATIONS ET ÉVÉNEMENTS CULTURELS

Partage de fin d'été le 29 août au Clos Schmitt

Le Touvet vibre au rythme de Place Libre en général le dernier week-end du mois d'août. En 2020 la Covid-19 est encore là et nous prive de ces moments magiques. Mais l'envie de partager, de se retrouver, d'échanger, de rire, de s'amuser, de rêver, est toujours là. La municipalité propose à chaque habitant d'être « acteur de rencontres » et de participer à une après-midi festive le **samedi 29 août**. Chacun peut animer l'après-midi : musiciennes & musiciens, chanteuses & chanteurs, poètes, conteuses & conteurs, danseuses & danseurs, comédiennes & comédiens, jongleuses & jongleurs, gymnastes, ou simplement spectatrices & spectateurs.

Tout le monde est bienvenu ! Et tous les talents amateurs, professionnels, associatifs sont requis : théâtre, musique, poésie, conte, chant, danse...

Inscrivez-vous avant le 26 août à la mairie ou par courriel : sylvielarge@letouvet.com



Un espace de gratuité vous attend l'après-midi, pour apporter les objets, vaisselle, vêtements, jouets... qui n'ont plus d'utilité pour vous mais peuvent encore servir. Vous pourrez aussi prendre tout ce que vous souhaitez... C'est libre et gratuit. Prendre et donner, prendre

sans donner, donner sans prendre, tout est possible.

L'après-midi sera suivi d'un grand pique-nique le soir de ce samedi 29 août dans le parc du Clos Schmitt... Le port du masque est obligatoire pour cette manifestation, en plus du respect des gestes barrière, car chacun apporte son pique-nique et ses couverts.

Billetterie concert Musiciens du Louvre

Rendez-vous incontournable du printemps, les Musiciens du Louvre n'ont pas pu produire au mois de mai pour cause de crise sanitaire. Le concert a donc été reporté à l'automne. Les musiciens du Louvre seront présents jeudi 1^{er} octobre à 20h30 au château. Au programme, Trio Haydn, trio composé de Annie Laflamme à la flûte traversière, Nicolas Mazzoleni au violon et Fererico Toffano au violoncelle. **Billets en vente à l'accueil de la mairie aux heures d'ouverture à partir du 1^{er} septembre.**

Tarifs : 12 € / 8 € (chômeurs, étudiants, mineurs, bénéficiaires des minimas sociaux)

Plus d'infos

04 76 92 34 34 - www.letouvet.com

Samedi 5 septembre à la salle du Bresson

L''Accueil des nouveaux arrivants inaugure un lieu inhabituel pour éviter de se retrouver dans un lieu clos. Ainsi c'est devant la salle du Bresson, à l'extérieur, que le Maire, Laurence Théry, et la municipalité proposent aux nouveaux habitants du Touvet de partager un café le samedi 5 septembre à 13h30. Les élus sont heureux d'accueillir dans la commune de nouveaux citoyens et de leur souhaiter la bienvenue. Après une présentation du Touvet chacun peut poser des questions, faire part de ses réflexions, avancer des suggestions. Toutes les remarques sont bonnes à formuler et toutes les idées bonnes à prendre.

Dans la foulée chacun pourra se retrouver au **Forum des associations à partir de 13h30**. Dans la salle polyvalente de la commune toutes les associations du village vous donnent rendez-vous afin de vous proposer des activités pour l'année à venir : sport, culture, entraide... Cette année les entrées, sorties, circulations sont très réglementées, tout comme l'organisation des stands, et le port du masque est obligatoire. La tenue de cet événement obéit à des règles spécifiques liées à la crise sanitaire. Tout est expliqué précisément dans le livret des associations et sur place.

Plus d'infos

04 76 92 34 34 - mairie@letouvet.com



CONCERTATION

À l'issue de l'installation du conseil municipal les premières commissions se sont réunies.

Commission mobilité

La commission mobilité, dans le respect des compétences de chacun, Région, Département, Communauté de communes..., vise trois objectifs :

- favoriser et sécuriser l'usage de la marche à pied,
- permettre et encourager la pratique de nouveaux modes de mobilité (trottinette, skate) en veillant aux conflits d'usage,
- faciliter l'accessibilité des déplacements aux personnes à mobilité réduite, aux personnes en situation de handicap, aux personnes accompagnées de jeunes enfants.

La commission cherche à développer les structures pour les vélos, pour favoriser l'usage de la mobilité douce dans la commune. Ainsi plusieurs arceaux à vélos supplémentaires, une cinquantaine, seront implantés dans le village ; la location et le prêt de vélos électriques au Touvet sont à l'étude. Enfin, la promotion des liaisons avec les communes avoisinantes sont en cours d'analyse : limiter aux cyclistes le Chemin de l'Empereur entre Saint-Vincent-de Mercuze et La Terrasse, hors accès réservés (déchetterie, sta-



tion d'épuration, riverains) ou chercher à aménager un itinéraire plus sûr entre Goncelin et le Touvet.

Commission éco-citoyenne

La commission éco-citoyenne s'est réunie pour la première fois depuis les élections. Son but ? Sensibiliser les habitants du Touvet au sujet de l'écologie et proposer des actions communes pour limiter la pollution et les déchets dans le village. Ainsi, la commission propose une fois par mois via les réseaux sociaux et le bouche à oreille des défis citoyens : installer un autocollant «

Stop pub » sur les boîtes aux lettres, privilégier le savon au gel douche, installer un compost, préférer les produits locaux, favoriser les mobilités douces (vélo, marche...), acheter d'occasion plutôt que neuf quand cela est possible...

Loin de l'écologie punitive, l'idée est d'aborder l'écologie de manière ludique, en adoptant ensemble les bons gestes

pour la protection de la planète. Ces défis sont à vivre ensemble au rythme d'animations ponctuelles sur le marché, à la bibliothèque ou avec la présence d'intervenants.

Et en septembre 1^{er} défi mensuel : **Défi éco-citoyen #1, "Réduire les emballages jetables pour le goûter de nos enfants"**.





Commission culture

La commission culture prend en charge l'élaboration et l'organisation des différents événements culturels de la commune. Lors de sa première réunion, elle s'est attachée à repenser les animations prévues pour cet été, annulées à cause de la Covid-19 : Macadam Peinture, le festival d'art de rue Place Libre ou encore les projections en plein air Cinétoiles. La venue des Musiciens du Louvre est, en re-

vanche, reportée au 1^{er} octobre prochain au Château du Touvet.

La 9^e édition de Place Libre aura lieu à l'été 2021. Ce sera l'occasion de découvrir l'aboutissement d'un an de travail de création artistique au Touvet, mené par des artistes à partir d'un thème proposé par la municipalité. La sélection du projet doit se faire par appel à projet dans les mois à venir.

Les projets ne manquent pas pour l'année à venir : Place Libre, Macadam Peinture, un Festival de Cirque, l'accueil d'un spectacle de la MC2 de Grenoble comme de nombreuses sorties culturelles à la MC2, à l'Espace Malraux et dans les musées grenoblois... Tout un programme à construire !

Centre communal d'action sociale

Le premier CCAS a permis d'élire un vice-président, Jean-Louis Mourette, à l'unanimité pour poursuivre les actions d'accompagnement social. Cette première réunion d'élus et de personnalités qualifiées a été l'occasion de voter toutes les interventions menées pendant la crise de la Covid-19, comme les aides financières alimentaires ou le traitement des situations pour les occupants du logement social.

Plusieurs délibérations ont été reportées pour pouvoir échanger par exemple avec les demandeurs de subventions. Dans le prolongement du vote du Budget Primitif du budget général, le vote du Budget Primitif du CCAS a été adopté à l'unanimité. Cette séance a aussi permis de créer les postes nécessaires au recrutement



d'animateurs ou de professionnels de la crèche.

La seconde réunion permettra d'adopter les objectifs et les règles de la commission.

Les gestes-barrières toujours en vigueur

L'arrivée des beaux jours et du soleil estival ne doivent pas nous faire oublier que la Covid-19 cir-

cule toujours. Pour se protéger et protéger les autres durant nos vacances, continuons d'appliquer les gestes-bar-

rières qui permettent de ralentir la progression du virus très simplement.



Lavez-vous les mains régulièrement avec du savon ou du gel hydroalcoolique.



Évitez de vous toucher les yeux, le nez ou la bouche lorsque vous ne vous êtes pas d'abord lavé les mains.



Respectez une distance d'un mètre avec vos interlocuteurs et portez un masque lorsque la distanciation physique n'est pas possible.



Si vous toussiez ou éternuez, couvrez-vous le nez et la bouche avec un mouchoir ou à défaut le pli de votre coude.



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades.



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter.



Restez chez vous et limitez vos interactions sociales si vous ne vous sentez pas bien, et consultez un professionnel de santé en si vous avez de la fièvre, une toux persistante et que vous avez des difficultés à respirer.

Par ailleurs, nous vous rappelons que le port du masque est obligatoire depuis 20 juillet à la mairie, aux Grappaloups, à la bibliothèque, à la crèche, à la salle du Bresson, ainsi que dans tous les commerces du Touvet.



L'été est là : attention à la canicule !

Après les mois éprouvants de confinement dû à la Covid-19, l'été est arrivé. Toutefois, les fortes chaleurs qui s'annoncent nous enjoignent à la prudence. Les aînés, particulièrement vulnérables face à la canicule, doivent plus que jamais prendre soin de leur santé : le plan Canicule en vigueur depuis 2004 permet aux habitants de plus de 65 ans de se faire connaître auprès des services municipaux, pour prévenir les risques engendrés par les fortes chaleurs. Pour cela, il vous suffit de vous inscrire ou de vous faire inscrire

par un proche à la mairie du Touvet. Le dispositif en place vous permettra alors de ne pas rester isolé(e) en cas d'alerte canicule.

Pour lutter contre l'affaiblissement et la fatigue causés par les fortes chaleurs, voici quelques recommandations :

- Fermez les volets et fenêtres le jour, et préférez aérer la nuit, lorsque la lumière et la température chutent ;
- Buvez régulièrement de l'eau durant la journée, et évitez l'alcool qui favorise la déshydratation ;

• Mangez en quantité suffisante : la sensation de faim a tendance à s'atténuer lorsqu'il fait chaud, mais il est nécessaire de s'alimenter correctement pour que le corps régule sa température ;

• Humidifiez-vous le corps et le visage à l'aide d'un brumisateur ou d'un linge mouillé ;

• Restez au frais chez vous et évitez les sorties, surtout entre 12h et 16h, heures les plus chaudes de la journée.

Plus d'info

Mairie - 04 76 92 34 34

Limiter la présence de mégots dans nos rues

À l'initiative du Conseil Municipal des Enfants (CME) et en accord avec le conseil municipal, des cendriers ont été installés dans le village devant les écoles, près de la bibliothèque, la mairie, l'église, les bars, et terrasses du Touvet.

Au total, une dizaine de cendriers seront mis à disposition des fumeurs pour limiter la pollution provoquée par les mégots.

Des affiches sous plexiglas réalisées par les enfants y sont apposées pour sensibiliser les Touvetains à ce sujet.

Désormais au Touvet les amateurs de cigarettes auront des solutions !

Plus de mégots dans nos rues ! Merci les enfants !



Alerte au moustique-tigre

Avec le retour de la chaleur, le moustique tigre prolifère à nouveau dans notre commune. Grâce à notre adhésion à l'Entente interdépartementale de démoustication, il est possible au Touvet de réaliser très simplement un diagnostic et d'obtenir des conseils pour se débarrasser des moustiques tigres.

Rendez-vous sur www.eid-rhonealpes.com et remplissez le formulaire de demande conseil et diagnostic.

Pour limiter la propagation des moustiques, attention à l'eau stagnante, dans laquelle ils pondent leurs œufs ! Videz ou bâchez tous les récipients à l'extérieur pour les priver d'eau.

Plus d'info

www.eid-rhonealpes.com



© lcomp / Freepik



Jean Chaumet, une vie d'engagement (1946-2020)

En mai dernier, Jean Chaumet, citoyen très impliqué et très actif du Touvet, nous a quittés. Le village s'associe au deuil de sa femme Suzanne, de ses deux filles et de ses nombreux petits-enfants et arrière-petits-enfants.

Touvetain depuis 1969, Jean plaçait la solidarité au cœur de ses engagements associatifs. Très investi dans tout ce qui touchait aux valeurs de proximité, à l'humain et aux priorités vitales, il s'est engagé comme sapeur-pompier volontaire pendant plus de 20 ans ; il est devenu Président de l'Amicale des donneurs de sang des années durant, en étant lui-même donneur émérite, et a été membre actif du bureau du Secours mutuel. Altruiste, Jean était surtout présent à chaque étape de la vie du village, cherchant avant tout à aider ses concitoyens et à préserver chaque vie. Membre fondateur du Touvet d'Antan, la mémoire sous toutes ses formes revêtait une grande importance à ses yeux.

Sportif, Jean était membre du club Barreaux Rando et de l'Association Fond et Raquettes du Grésivaudan, participant à l'organisation de leurs activités.

Ceux qui ont eu la chance de le connaître se souviennent avec admiration de son engagement, de son altruisme et de sa bienveillance. Nous souhaitons avec ces quelques lignes lui rendre hommage, et garder au fond de notre souvenir l'image précieuse de ce militant engagé et solidaire qui a tant fait pour le Touvet.

